

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 31 (1985)
Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ENTREE LIBRE

**le jeudi 18 avril 1985
à 18 h 30**

à la Porte de la Suisse, 11 bis, rue Scribe, Paris 9^e

•
RÉUNION D'INFORMATION
•

**LE RÉGIME EN SUISSE DE L'ASSURANCE MALADIE
LE FONDS SUISSE DE SOLIDARITÉ**

Exposés généraux, questions et réponses,
présentation audio-visuelle

INTERVENANTS

- M. Lucien PAILLARD,
Directeur suppléant du Secrétariat des Suisses de l'Etranger
- M. Benito INVERNIZZI,
Directeur du Fonds Suisse de Solidarité
- M. J.-Michel ALLET,
Mandataire commercial auprès de la Société vaudoise et romande
de secours mutuels
- Une spécialiste des problèmes de sécurité sociale en France.

ORGANISATEUR : La Fédération des Sociétés Suisses de Paris
en liaison avec le Secrétariat des Suisses de l'Etranger.

RENSEIGNEMENTS : Messenger Suisse, 11, rue Paul-Louis Courier, 75007 Paris
(Tél. : (1) 544.68.41 (9 h - 13 h — 15 h - 17 h).

PROGRAMME

Heures

18 h 30

Précises

18 h 30 - 18 h 40

Introduction :

M. Pierre JONNERET

Président de la Fédération des Sociétés suisses de Paris.

18 h 40 - 19 h 00

Présentation de :

M. Lucien PAILLARD

Suppléant du Directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger

- L'assurance maladie en Suisse (généralités).
- Les problèmes actuels des Suisses de l'étranger face à l'assurance maladie.
- L'accord social bilatéral franco-suisse.

19 h 00 - 19 h 20

Présentation de :

M. J.-Michel ALLET

Mandataire commercial auprès de la Société vaudoise et romande de Secours Mutuel

- Ce que devrait faire un Suisse de France avant de rentrer au pays.
- a) En s'annonçant partant en France, quels documents doit-il demander ?
- b) Que se passe-t-il si la personne n'est pas encore assurée sociale en France ?
- c) Peut-on avoir une assurance maladie suisse tout en vivant en France ?
- d) A quel tarif sont soumis les étrangers qui passent leurs vacances en Suisse ?
- Que fait cette personne en arrivant en Suisse ?
- a) Quels documents doit-elle avoir à disposition ?
- b) Procédure pour devenir membre d'une caisse-maladie
- c) Possibilité de couverture d'assurance et immédiateté.
- d) Que se passe-t-il lorsqu'une personne est malade, en arrivant en Suisse depuis la France ; cas des femmes enceintes.
- e) Différence de primes par canton.

19 h 20 - 19 h 30

Présentation de

Mme Barbara BAUER

Déléguée générale du Bureau suisse d'Action Sociale de la S.H.B.

- Situation des Suisses qui vont prendre domicile en France à l'âge de la retraite.
- Equivalence entre sociétés mutuelles et sécurité sociale pour adhérer à une caisse maladie suisse.

Eventuellement, point traité par M. J.-Michel ALLET

19 h 30

Questions du plénum.

19 h 50 environ

Présentation de :

M. Benito INVERNIZZI

- Le Fonds de Solidarité.
- Le Fonds de Solidarité en images.

20 h 20 environ

Questions du plénum.

20 h 45 environ

Fin de la Réunion d'information.